



SIMACUR
Hôtel de Ville
1, avenue du Général de Gaulle
91300 MASSY
tél : 01 60 13 72 14

Extrait du registre des délibérations du COMITE SYNDICAL DU SIMACUR du mardi 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 avril 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Massy (91), sous la présidence de OLLIER Pierre, en séance publique.

Conseillers en exercice : 23

PRESENTS : M. OLLIER Pierre, M. BLOT Benoît, M. SEGAUD Carl, M. TREBULLE François-Guy, M. LEGRAND Jacques, Mme CAILLEAU Caroline, M. ARJONA Eric, M. BENARD Jean-Marc, Mme DRANCY Isabelle, M. GALLANT Florian, M. HUBERT Fabien, Mme AUBERT Anne représentant M. SENANT Jean-Yves, M. AIT-OUARAZ Saïd représentant Mme PRECETTI Perrine, Mme PHLIPPOTEAU Elisabeth représentant M. SAMSOEN Nicolas, M. PROPONET Christian représentant Mme GREMION Karine.

EXCUSES donnant pouvoir : Mme SHARSHAR Mariam donnant pouvoir à M. SEGAUD Carl.

EXCUSES : M. AARSSE Rodéric, M. FOISY Bernard, Mme HOLUIGUE-LEROUUGE Roselyne, Mme LEMMET Maryse, M. PERRIN Jacques, M. RUPP Daniel, Mme SAUVEY Anne.

Secrétaire de séance : BENARD Jean-Marc

N° interne de l'acte : **DEL2024_04_01**

COMPTE DE GESTION 2023

LE PRESIDENT EXPOSE :

Le comptable du SIMACUR est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus du SIMACUR et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé "compte de gestion", qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2023 a été produit au Président, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exécution du budget 2023 retracée dans le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Je vous demande de constater le résultat de clôture du Compte de Gestion pour l'année 2023, établi par le Service de Gestion Comptable de Palaiseau, pour le budget principal et les deux budgets annexes, ordures ménagères et chauffage urbain, et sa concordance avec le compte administratif correspondant.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1612-12, L2121-31,

VU le Compte de Gestion 2023 établi par le comptable,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE le résultat de clôture du Compte de Gestion pour l'année 2023, établi par le Service de Gestion Comptable de Palaiseau, pour le budget principal et les deux budgets annexes, ordures ménagères et chauffage urbain, et sa concordance avec le compte administratif correspondant.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président




M. OLLIER Pierre